

SNES

LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

U.

209, RUE NATIONALE 59000 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

s3lil@snes-edu - www.lille.snes.edu

**BULLETIN
DE RENTREE
SEPTEMBRE 2006**

Pourquoi se syndiquer aujourd'hui, pourquoi choisir le SNES ?

Tous les sondages le répètent, **les syndicats suscitent la confiance d'une forte majorité de salariés.** Toutes les études le montrent, le taux de syndicalisation en France reste faible (environ 8% des salariés en 2005) par rapport à d'autres pays, mais les particularités historiques et sociales de chaque pays, tout comme les prérogatives des syndicats dans ce contexte, rendent difficiles des comparaisons, sauf celles qui viseraient à minorer le poids du syndicalisme français.

Originalités de l'Education nationale et du second degré :

- une syndicalisation nettement plus forte (de l'ordre de 30 %), notamment chez les enseignants, COP, CPE, mais un taux qui stagne.
- un syndicat, le SNES, qui, confronté à une dizaine d'autres organisations syndicales lors d'élections, obtient des personnels la majorité absolue, indispensable pour défendre efficacement la profession.

Le **SNES**
un syndicat
qui défend
vos intérêts

Le **SNES**
un syndicat qui lutte pour
nos professions, la laïcité
et le service public

Le **SNES**
un syndicat qui réfléchit
et agit sur l'évolution
de nos métiers

Le **SNES**
un syndicat ouvert
sur la société
et le Monde



Le **SNES**
le syndicat majoritaire
des personnels

Le SNES de Lille, avec ses 3900 adhérents s'adresse à vous aujourd'hui pour vous inviter à un moment de réflexion sur cette situation : plus de la moitié des enseignants et autres personnels nous ont fait confiance lors des dernières élections professionnelles de décembre 2005. Cela pèse au moment où les réformes de l'Education poussent vers toujours plus d'individualisation (des personnels, des établissements, mais aussi des élèves), et où le service public est menacé. Mais ce n'est pas suffisant : se syndiquer au SNES, c'est se donner davantage d'atouts pour affronter ensemble non seulement les projets gouvernementaux, mais aussi pour construire les nécessaires mutations de l'école.

LE SNES : VOUS Y AVEZ VOTRE PLACE !

Le SNES, syndicat majoritaire



Dans des professions plus syndiquées que la moyenne, mais relativement faiblement, que signifie être majoritaire ?

Majoritaire lors des élections

Tous les 3 ans, les personnels titulaires sont appelés à élire leurs représentants (commissaires paritaires) lors d'élections professionnelles. L'ampleur du taux de participation (62 %) montre leur importance aux yeux des collègues qui savent qu'ils doivent être défendus. Le scrutin permet également de mesurer l'audience et le poids des organisations syndicales : en 2005, les résultats obtenus par le SNES ont progressé, témoins de la confiance accrue que vous nous

accordez, le 2^{ème} n'arrivant que très loin derrière, à près de 40 pts.

(cf. [tableau ci-dessous](#)).

Majoritaire dans les CAPA

(commissions paritaires académiques siégeant notamment pour l'avancement d'échelon, les mutations, la hors-classe, les congés formation, etc.). Il a donc les moyens de remplir un double rôle : représenter tous les personnels et assurer un suivi très complet des syndiqués qui, grâce aux renseignements donnés au SNES, savent que leurs intérêts sont défendus au mieux.

(cf. [histogramme ci-dessous](#)).

Premier en terme de syndiqués

Le SNES, c'est 69 194 syndiqués en 2005 – 2006, 3 900 pour l'académie de Lille (environ 16 % des personnels). Ces chiffres sont cependant loin d'être satisfaisants lorsque l'on considère la confiance au SNES dont témoignent les votes aux élections professionnelles : plus de 100 000 au niveau national, plus de 7 000 au niveau académique.

Enfin, la représentativité du SNES

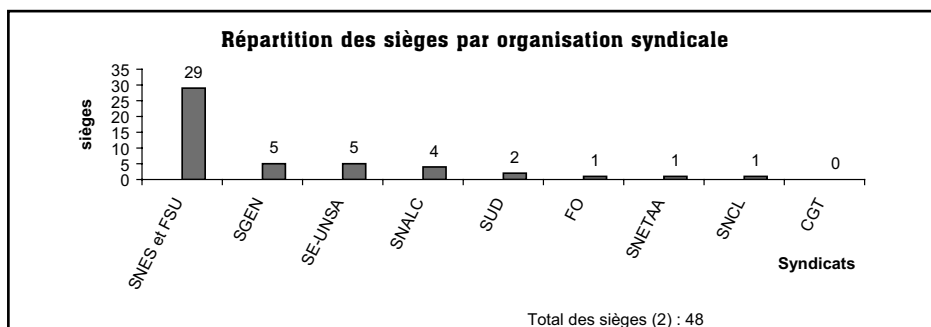
se mesure aussi dans la rue :

comment penser que le SNES n'est qu'un « syndicat de services » quand on constate que le gros des cortèges est assuré par nos syndiqués et sympathisants (même s'il faut parfois insister pour qu'ils prennent les drapeaux), que lors des dernières actions, ce sont nos syndiqués qui sont (pas toujours seuls !) à l'initiative de l'action des établissements ? Et quand le SNES est obligé de se lancer de façon isolée, et ce n'est jamais faute d'avoir essayé de rallier les autres organisations, les taux de grévistes obtenus sont similaires à ceux des mouvements lancés dans des cadres plus larges.

De ce point de vue, nous essayons de dépasser le débat un peu stérile et démobilisateur de la modalité de l'action (un jour, 2 jours, reconductible), pour suivre ce qui reste notre objectif, à savoir la mobilisation du plus grand nombre, ce qui reste la condition de la réussite.

	SNES	SNALC	SGEN	SE-UNSA	FO	SUD	SNCL	CGT	SNETAA	SNPCT
Lille (1)	50.94 %	11.66 %	10.97 %	7.93 %	6.1 %	5.09 %	2.84 %	3.46 %	0.87 %	0.15 %
Evolution / 2002	0.8 %	- 0.8 %	- 1.4 %	1.4 %	- 0.9 %	0.7 %	- 0.5 %	0.3 %	0.2 %	0.1 %
France (1)	51.98 %	9.44 %	11.24 %	7.3 %	6.19 %	6.19 %	2.65 %	2.16 %	0.65 %	0.06 %
Evolution / 2002	0.64 %	- 0.24 %	- 2.21 %	1.55 %	- 0.63 %	0.92 %	- 0.46 %	0.54 %	0.05 %	idem

(1) synthèse établie à partir des résultats des agrégés, certifiés, CPE, Co-Psych et Chaires sup



(2) y compris les PEGC (2 sur 5 pour le SNES) et les Mi-Se (2 sur 2 pour le SNES)



Corporatiste, le SNES ?

Défaut pour ceux qui le traduisent par « syndicat de services », qualité à laquelle notre syndicat devrait exclusivement se consacrer déplorer d'autres, le corporatisme est indéniablement un terme accolé au SNES ! Raison d'être d'un syndicat, cet objectif figure d'ailleurs en première place dans les statuts du SNES : *art 4 « Le syndicat a pour but d'étudier et de défendre les intérêts professionnels, individuels et collectifs, matériels et moraux, de ses membres en activité ou en retraite »* et les pages les plus consultées sur le site internet national ou académique sont celles concernant la gestion des carrières.

Le SNES intervient en audiences, groupes de travail, comités techniques départementaux, académiques, nationaux et commissions paritaires non seulement pour traiter de cas précis, mais aussi pour s'opposer à la casse de nos statuts et de nos missions, pour défendre pro-

positions et revendications élaborées collectivement, destinées à améliorer la situation de l'ensemble des catégories. Ceux qui accusent le SNES de pratiquer la cogestion et refusent toute idée de paritarisme, et donc d'examen contradictoire des propositions de l'administration, font en réalité le jeu de celle-ci, de l'arbitraire et des passe-droits : combien de collègues par exemple auraient été lésés si nos propositions d'améliorations dans tous les groupes de travail préparatoires et dans toutes les commissions n'avaient pas été retenues ? Etre syndiqué au SNES, c'est la garantie d'être informé, aidé, défendu individuellement, dans le respect des textes, des règles, de l'équité entre tous les collègues. Les élus du SNES, élus des personnels, étudient tous les dossiers, toutes les situations, car une erreur concernant un non-syndiqué aura des répercussions pour les syndiqués.

La hors-classe 2006 est particulièrement emblématique des luttes corporatistes : en prétendant l'attribuer au mérite, l'administration essaie de gagner sur deux tableaux, diviser les personnels (qui ne se trouve pas méritant ?) et réaliser de substantielles économies (350 000 euros cette année en l'attribuant à des personnels plus « jeunes » qu'à l'accoutumée !). En 2006, les élus du SNES de Lille ont tenté pied à pied de faire modifier les nouvelles règles d'attribution de la hors-classe, avant de faire corriger tous les barèmes, suite à une erreur de lecture du BO et de sa propre circulaire par le rectorat. La nécessaire mobilisation de tous pour renverser la situation en 2007 passe par la connaissance des règles et des répercussions que produisent des modifications en totale contradiction avec l'esprit qui a conduit à la création de la hors-classe après la mobilisation de 1989, à savoir un débouché de carrière pour tous (3 à 400 euros par mois).





Le SNES syndique « l'ensemble des personnels, titulaires ou non, quelle que soit leur situation juridique, actifs ou retraités, suivants : les personnels des enseignements de second degré et des classes supérieures des lycées, dans tous types d'établissements ou services, notamment les personnels d'enseignement, d'éducation, de surveillance et d'orientation, les élèves des centres, écoles ou instituts de formation de ces personnels, quel que soit leur statut. A l'étranger, il groupe aussi les personnels des établissements culturels publics ou non, ou chargés de mission de coopération ».

Le SNES est donc corporatiste, mais son action et sa réflexion ne se limitent pas à ce seul domaine, loin de là, le choix de s'appeler Syndicat National des Enseignements de Second degré est d'ailleurs révélateur. **Le SNES est un lieu d'échanges et de réflexion sur les attentes en matière de formation, les pratiques professionnelles, les contenus disciplinaires,...**

Le SNES, c'est aussi

Le SNES et sa fédération, la FSU, de par leurs objectifs ambitieux pour les élèves et les personnels, interviennent sur des questions sociales plus larges : lutte contre la mondialisation libérale (participation au FSE - Forum Social Européen -, etc...), soutien aux sans papiers et membre actif de RESF, interventions en défense des libertés, contre le racisme ou sur la situation internationale, etc...

Le SNES est finalement un des rares endroits où la rencontre de tous les personnels est possible, que ce soit dans l'établissement ou à l'extérieur par le biais des stages ou des congrès. Lors d'un stage sur l'orientation des élèves par exemple, nous avons pu faire se rencontrer toute une journée enseignants de collèges et lycées, techniques et polyvalents, mais aussi CPE ou COPSY : est-ce si courant dans la profession ?

Adhérer pour renforcer l'efficacité syndicale

Les grandes batailles (gagnées) du SNES	Les grandes batailles (perdues) du SNES :
<ul style="list-style-type: none"> • La démocratisation de l'enseignement. • Le maintien des 3 voies de formation (générale, technique, professionnelle) • La revalorisation du métier, avec l'accélération des débuts de carrière, la hors classe (même si nous avons demandé une refonte des bornes indiciaires sur la base du maintien des 11 échelons), les concours internes (non, non, tout le monde n'était pas favorable à l'agrégation interne), etc... Nous tenons nos archives à disposition des sceptiques! • Les 35 h pour les CPE, les 18 h pour les enseignants de disciplines artistiques 	<p>Elles sont également nombreuses, et dans chaque salle des profs, il y a au moins un collègue capable de les réciter. Et si nous sommes lucides, nous ne sommes pas maso !</p> <p>Les questions que nous nous posons alors : pourquoi n'avons-nous pas réussi à mobiliser la profession ? Ou, comme en 2003, pourquoi cette mobilisation n'a-t-elle pu aboutir ?</p>

La force du SNES : la proximité

L'originalité du SNES est son organisation structurée sur l'établissement. Dans l'académie, ce sont des centaines de sections d'établissement (S1) qui animent la vie syndicale.

Elles devraient être plus nombreuses, puisque le SNES compte des syndiqués dans l'immense majorité des 500 établissements de l'académie: l'accumulation des tâches des personnels, l'étalement des emplois du temps rendent difficiles les réunions, la constitution d'une section locale active. C'est dommage, car le S1, désigné démocratiquement à la rentrée, est véritablement autonome et responsable.

Le bureau, théoriquement constitué d'un secrétaire et d'un trésorier, avec parfois des adjoints, est chargé d'informer les collègues, de servir de relais avec la section départementale (S2) et académique (S3), le rôle du S1 est avant tout la défense personnelle des collègues sur le lieu de travail ; il est au cœur des actions menées par l'établissement (la section peut déposer un préavis de grève, sans passer par les autres échelons du syndicat - voir par exemple sur le site du SNES de Lille, des établissements appelant à la grève contre la journée de travail obligatoire et gratuit). Les syndiqués remplissent également le rôle de délégués des personnels en se présentant aux élections au CA de l'établissement. C'est une tâche ingrate, mais l'absence d'élus se révèle toujours préjudiciable en cas de tensions ! Sur des questions comme le conseil pédagogique, la note de vie scolaire, le socle commun, l'au-

torité des chefs d'établissement est renforcée. Il est important de s'appuyer sur un syndicat qui a pris des positions claires sur ces sujets !

Le S1 est le premier lieu de discussion et de rencontre de personnels aussi divers qu'un assistant d'éducation, un professeur intervenant en GRETA, un documentaliste ou un enseignant. Tous ont leur place dans ces débats et réflexions et dans l'animation de la vie syndicale.

Mais au-delà, de façon régulière, les S1 sont appelés à définir à tous moments et plus particulièrement tous les 2 ans lors des congrès les mandats du SNES national, en désignant des

délégués qui auront à y défendre des motions et nous sommes assez fiers de constater, à chaque congrès, combien cela correspond à la réalité, même si tous les établissements ne sont pas représentés. Nous espérons qu'en cette année de congrès national, à un moment où les mutations de l'école et les attaques contre les personnels sont fortes, nous serons plus nombreux! **Des collègues plus aguerris sont à la disposition de ceux qui le souhaitent pour les aider notamment à animer les premières réunions : n'hésitez pas à nous solliciter en contactant les militants de la section académique (voir en 1^{ère} page et sur le site www.lille.snes.edu)**



Stages syndicaux

Destinés aux syndiqués pour les aider dans l'activité syndicale, vous avez droit jusqu'à 12 jours de congé par an pour formation syndicale. Demande d'autorisation d'absence à faire un mois avant. Nous contacter :

- Elus en conseil d'administration (le mardi 24 octobre à St Omer et à Douai)
- Stage intersyndical RESF (mercredi 8 novembre)
- Personnels de surveillance (le mardi 14 novembre)
- Langues vivantes (le jeudi 16 novembre)
- Animer le S1 (vendredi 24 novembre à Arras et Armentières)
- Documentalistes (jeudi 7 décembre)
- La classe de 2nde (lundi 11 décembre)

Action syndicale, Vie du SNES

- Mercredi 6 septembre : AG des S1 et rassemblement
- Septembre : grève
- Mercredi 7 février : préparation congrès *
- Mardi 13 février : conseil syndical *
- Jeudi 15 et vendredi 16 mars : congrès académique*

* Tous les syndiqués peuvent y assister, seuls les délégués d'établissement ont le droit de voter.

S'exprimer à l'intérieur du SNES



« Je ne suis pas d'accord avec toutes les propositions du SNES... » est souvent la première remarque qui vient quand on aborde la question de la syndicalisation. Au-delà de l'établissement, **il est pourtant possible et facile de participer et de peser sur les décisions syndicales.** Sans être, loin de là, opposé aux assemblées générales, nous pensons que ce n'est pas LA solution aux problèmes de la démocratie syndicale. Qui parle, au nom de qui, et avec quelle représentativité réelle ? Nous pensons que pour être effective, la démocratie a besoin d'un minimum de règles, règles que l'on doit respecter et cela, surtout au moment de la prise de décision. **Au SNES, les élections sont régulières - mandats de 2 ans - et permettent à tous les syndiqués de choisir leur direction. Le moment le plus important reste le congrès (académique et national) qui définit les positions du syndicat pour les 2 années à venir.**

Au SNES, pas de congrès aux motions ficelées avec des votes qui atteignent les 95 % au bout de débats-exutoires ! Chaque article peut être modifié, et il n'est pas exceptionnel de voir les amendements issus de propositions d'établissements changer en profondeur les textes initiaux. Protection sociale, TPE, études dirigées, mémoire professionnel des stagiaires, Europe, autant de sujets qui ont provoqué des débats intenses et des modifications en cours de congrès. La remarque vaut également pour l'action, les décisions se prenant après consultation des sections d'établissement.

Si le SNES pèse sur les orientations démocratiques de l'école, c'est qu'il a été à l'origine de la réflexion et des débats, et qu'il a su en faire un objet de réflexion non d'une minorité mais de l'ensemble de la profession.

Nous n'avons pas de « prêt à penser », pas de sujets tabous et nous pouvons vous garantir que vous ne serez pas d'accord avec toutes les orientations du SNES. A vous de les faire bouger, mais la vraie question reste bien : « êtes vous d'accord avec les objectifs et les grandes orientations de votre syndicat ? »

Ajoutons que le SNES est attentif à l'expression la plus large possible, et à la liberté d'expression nécessaire de tous. Il est donc organisé en tendances, dont la représentativité est mesurée lors des élections. Elles sont cinq au niveau national, et 2 au niveau académique : Ecole Emancipée et Unité & Action, cette dernière étant majoritaire. Ces minorités sont représentées dans tous les organes délibératifs du syndicat et si les débats sont passionnés, la recherche d'un accord est notre « règle ».

Syndicalisme et moyens financiers

Le thème du financement syndical n'est pas une question taboue au SNES : tous les syndiqués reçoivent, avant chaque congrès, tous les 2 ans, au moment du renouvellement de la direction, un bilan financier détaillant ressources et dépenses. Ils peuvent alors constater que l'essentiel des ressources de leur syndicat (91 %) provient des cotisations, ce qui garantit l'indépendance syndicale. L'utilisation de ces recettes (essentiellement les publications, la communication et l'information en direction des syndiqués, les frais de déplacement des militants et, bien sûr, le financement des actions) est soumise au vote des adhérents.

Trop chère, la cotisation au SNES ?

Une déduction fiscale de 66 % est accordée depuis 2 ans : un certifié au 8^{ème} échelon dont l'adhésion est de 188,5 €, ne débourse en définitive que 64 euros. Et il est possible d'échelonner jusqu'à 6 mensualités. **A vous qui hésitez à vous syndiquer ou à renouveler votre adhésion, mais qui faites malgré tout confiance au SNES pour vous aider et vous conseiller, sachez qu'adhérer, c'est se montrer solidaire, c'est aussi garantir une indépendance financière qui met notre syndicat à l'abri des pressions et lui permet de jouer pleinement son rôle.**

Comment se syndiquer ?

En remplissant le bulletin d'adhésion remis par le trésorier de l'établissement téléchargé sur www.lille.snes.edu ou demandé au 03 20 06 77 41 à la section académique du SNES. En le remettant au trésorier pour qu'il le renvoie rapidement ou par envoi direct à l'adresse suivante : SNES, 209 rue Nationale - Lille, sans oublier de joindre le RIB et de signer l'autorisation de prélèvement si vous choisissez de payer en 3, 4, 5 ou 6 mensualités.



Le « dialogue social » tant prôné par le gouvernement, nécessite une réelle volonté et des moyens suffisants accordés aux représentants des personnels pour qu'il existe autrement qu'en théorie. La FSU, fédération à laquelle appartient le SNES, 1^{ère} fédération de la Fonction publique d'Etat, ne reçoit pourtant qu'une subvention correspondant à 1,8 % de ses ressources Autant d'ailleurs que

d'autres organisations beaucoup moins représentatives sur le terrain et dans les urnes ! Cela n'empêche pourtant pas des campagnes sur le thème de « l'argent des syndicats » pour tenter de les décrédibiliser, lancées fort opportunément au moment d'offensives contre nos acquis ...

Des responsables syndicaux qui restent des collègues !

Tous les syndicats reçoivent des décharges pour exercer leur activité syndicale, les critères d'attribution sont les mêmes pour tous les syndicats en fonction de leurs résultats aux élections. Contrairement à d'autres organisations qui font le choix d'avoir des responsables entièrement déchargés, le SNES a fait le choix des décharges partielles : dans l'académie, une quarantaine de camarades (bénévoles) bénéficient ainsi d'une décharge n'excédant pas le mi-temps et représentant en moyenne 1/5^{ème} de service. Ainsi, ces militants exercent dans tous les types d'établissements de l'académie et connaissent, par la pratique, la réalité de nos métiers.

LA FSU ET SES SYNDICATS

Les syndicats avec lesquels le SNES s'est associé forment une fédération, la FSU, née en avril 1993. Elle regroupe de nombreux syndicats enseignants et non enseignants.

Première fédération syndicale de la Fonction Publique d'Etat, la FSU offre une nouvelle façon de faire du syndicalisme, en privilégiant la démocratie interne, le rassemblement du plus grand nombre, l'unité d'action.

Elle a joué un rôle moteur à l'occasion de chaque mouvement d'ampleur depuis 1995 (protection sociale, décentralisation, retraites, éducation...) et elle contribue aux étapes de rassemblement du mouvement social (forums sociaux, états généraux de la jeunesse, réseau éducation sans frontière ...).

Aussi, la FSU séduit-elle de nouveaux syndiqués et attire de nouveaux syndicats, notamment ceux qui ont quitté la CFDT suite aux mouvements de 1995 et 2003. Elle ambitionne de constituer autour d'elle un pôle de rassemblement du syndicalisme et a pris la décision de s'élargir au delà de la fonction publique d'Etat. La politique de décentralisation, qui accroît le poids des collectivités territoriales et qui pousse les collègues à quitter la fonction publique d'Etat, a rendu nécessaire cette évolution.

Il nous faut en effet unir nos forces pour défendre les services publics et concevoir des alternatives économiques et sociales porteuses de progrès pour chacun.

SEPTEMBRE

- Il vous faut **signer votre PV (procès-verbal) d'installation**
- Les TZR affectés après la rentrée, hors de leur établissement de rattachement ont le droit aux ISSR (indemnités de sujétion spéciale de remplacement) : attention à ne pas signer de documents antidatés !
- Jusqu'au 17 septembre : inscription aux stages de formation continue sur <http://www.ac-lille.fr/paf/>
- Du 14 septembre au 24 octobre : inscription aux concours internes et externes
- Pensez à renouveler votre **cotisation syndicale auprès du SNES**. Payable en 3, 4, 5 ou 6 fois, elle représente environ 0,7% du salaire annuel. C'est notre seule source de financement. Cela vous permettra en particulier de recevoir l'US, l'hebdomadaire du SNES, source d'information sur le métier, les réformes, les débats éducatifs et l'actualité syndicale. La cotisation 2006-2007 est déductible à 66 % des impôts 2007 si vous renvoyez votre bulletin avant le 31/12.

OCTOBRE

- **Vérifiez votre VS** (ventilation de service : classes, effectifs, heures sup...) avant de le signer.
- **Elections de vos représentants au Conseil d'Administration** : c'est là que se prennent les décisions que doit appliquer le chef d'établissement. N'hésitez pas à vous porter candidat sur les listes SNES.

NOVEMBRE

- Si vous souhaitez changer d'académie : il faut vous en soucier dès maintenant, en revenant auprès des enseignants militant au SNES afin d'être informé et conseillé. Le SNES met à votre disposition **son site Internet www.lille.snes.edu** et son forum sur les **mutations**. La circulaire mutations devrait paraître fin octobre.

DECEMBRE

- **Mutations inter-académiques** : saisie des vœux la 1^{ère} semaine (sous réserve de la parution du BO mutations)
- Renseignez-vous sur les dates limites de **demandes de temps partiels et de disponibilité** qui sont souvent fixées avant les vacances de Noël

JANVIER

- Pensez à votre demande de **congé formation** (dans l'académie de Lille, il faut 5 à 6 demandes en général)
- Nous mettons à votre disposition une fiche de suivi de votre dossier de mutations. Il faudra nous la renvoyer afin que nous puissions contrôler les diverses opérations liées aux mutations (erreur de barème, etc...).

FEVRIER

- Pensez à surveiller la **notation administrative**, proposée par votre chef d'établissement. Il n'y a pas de raison d'être en dessous de la moyenne de votre échelon. En cas de problème, contactez le SNES et contestez.

MARS

- **Avancement d'échelon des certifiés** (niveau académique) **et des agrégés** (niveau national) : pensez à communiquer au SNES vos avis de notation. La fiche de suivi paraît dans un supplément d'octobre.
- Au cours du mois de mars se tiennent les **commissions paritaires d'affectation** pour la phase inter-académique. Les enseignants du SNES vérifient que votre dossier est correctement traité par l'administration et proposent toutes les améliorations possibles.

AVRIL

- Vous êtes muté à l'inter ou souhaitez changer de poste ? Il faut très rapidement prendre contact avec le SNES de l'académie pour obtenir les renseignements et les conseils qui vous permettront de formuler vos **vœux d'affectation pour la phase intra-académique**.

MAI

- **Hors-classe** : si vous êtes au 7^{ème} échelon ou plus, si vous avez plus de 7 ans d'ancienneté dans le corps, vous remplissez les conditions pour prétendre à la hors-classe (l'attribution répond cependant à des critères plus "sélectifs" !). L'inscription est automatique, vous n'avez donc pas de démarche particulière à faire, si ce n'est vérifier votre dossier dans i-prof et nous fournir les informations nécessaires.

JUIN

- Les élus du SNES sont à nouveau en train de suivre votre dossier et cherchent à améliorer le projet de mutation intra de l'administration. Ils vous informeront le plus rapidement possible de votre **affectation**.
- A cette période également sont attribués les congés formation et revues les notes administratives.

JUILLET

- Les TZR reçoivent leur établissement de rattachement (RAD), éventuellement une AFA (Affectation à l'Année)